

des Princes &c. Novemb. 1727. 327

que de mes intérêts personnels. Je me contenterois de gemir de mon oppression dans le secret, & imitant la conduite du premier des Pasteurs, je me livrerois comme lui, sans aucune plainte, à l'injustice de ceux qui ont formé le dessein de me condamner.

Mais l'Episcopat deshonoré & outragé dans ma personne, le Droit des gens ouvertement violé, la liberté des Conciles anéantie, l'ordre judiciaire des Canons renversé dans ce qu'il a de plus essentiel, toutes les Loix divines & humaines foulées aux pieds, & ce qui est une suite nécessaire, l'Eglise scandalisée & exposée par de telles injustices aux reproches & aux injures des Herétiques; tant de motifs réunis, m'obligent de rompre le silence, & de me plaindre à ceux qui peuvent apporter quelque remède à de si grands maux.

Ce ne sont point ici, Monseigneur, de vaines exagérations, ni des déclamations outrées; le simple exposé de la conduite qu'on a tenue à mon égard, depuis l'ouverture de ce Concile, vous fera connaître avec quelle exactitude & quelle sincérité je vous parle.

Vous sçavez, Monseigneur, que plusieurs Prélats de l'Assemblée de 1725. prièrent le Roi, malgré l'opposition de plusieurs de leurs Collegues, d'accorder un Concile Provincial à Narbonne contre Mr. l'Evêque de Montpellier, & un autre à Rouën contre Mr. l'Evêque de Bayeux. Ce projet peu mesuré, fut rejeté comme il le meritoit. Mais Mr. l'Archevêque d'Ambrun, poussé par des ressorts plus secrets, a demandé & obtenu un Concile pour sa Province, que le Roi a permis, en assurant par sa Lettre de cachet du 24. Mai, que tout se passeroit selon les loix & les formes Canoniques. Cette promesse n'a fait entreprendre un rude voyage, malgré